



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 24 JUILLET 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple à Mme Boillet, Vieux Bourg 4 et à Mme Lasserre, Vieux Bourg 4b, pour le rafraîchissement de la façade de leur maison ;

La municipalité